

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du mardi 20 juin 2023

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Josy TOP, Administratrice
Madame Marie-Noëlle DUPRE, Représentée par M. MORAINÉ
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Représentée par Mme JOURION
Madame Céline MARTIN, Représentée par Mme BRÉON
Madame Isabelle POLLARD, Représentée par Mme TOP

EXCUSÉS :

Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente

La séance est ouverte à 17 heures 00

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2023

Mme Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration. Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 avril 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents lors de la dernière séance.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame Bréon explique que le compte de gestion est présenté par la Comptable publique et qu'il fait apparaître des résultats identiques à ceux constatés au compte administratif pour l'exercice 2022.

En l'absence de question ou remarque, Madame Bréon met l'approbation du compte de gestion au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Arrivée de Mme Hauchemaille à 17h10.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame Bréon présente le compte administratif 2022, document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Il apparaît que le compte administratif 2022 du Centre communal d'action sociale dégage un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 13 467.50 €.

Madame Bréon précise que

→ 8 658,49 € seront affectés à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté,

→ 4 809,01 € seront affectés à la section d'investissement au compte 001 – résultat d'investissement reporté.

Monsieur Politzer s'interroge sur l'augmentation d'environ 95 000€ des charges à caractère général entre 2020 et 2022.

Madame Bréon rappelle qu'en 2020 les activités seniors avaient été interrompues en raison de la crise sanitaire et qu'une reprise a été réalisée en 2021. Ces activités concernent toutes les animations seniors (café philo, conférences...) mais aussi les promenades de printemps, le voyage ANCV, le spectacle de Noël avec la logistique associée (transport notamment). Il est à noter que ce montant comprend aussi le budget de la semaine de sensibilisation aux violences faites aux femmes ainsi que les permanences Adil 94 et Cresus.

Monsieur Politzer s'interroge sur la nécessité d'une telle enveloppe pour les activités seniors. Il émet le souhait d'ouvrir une réflexion sur la redistribution de cette somme même s'il n'a pas de proposition à faire pour l'instant.

Madame Hauchemaille émet le souhait qu'elle puisse être attribuée aux jeunes. Elle regrette par ailleurs que les 8 658,48 € restant n'aient pas été dépensés en fin d'année 2022.

Madame Bréon fait remarquer que cette somme représente moins d'1% du budget total ce qui témoigne d'une bonne gestion du budget du CCAS.

Madame Hauchemaille répond qu'elle sait que Madame Nakach est un bon chien de garde.

Sans autre question, Madame Bréon propose d'approuver le compte administratif 2022.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Madame Bréon présente la répartition du budget supplémentaire 2023 dont le montant correspond aux résultats du compte administratif 2022 ainsi qu'à la subvention de la Conférence des Financeurs du Val de Marne pour des animations seniors qui a déjà été versée.

Pour mémoire 8 658,49 € sont affectés à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reportés, 3 904 € sont de nouveaux crédits affectés à la section de fonctionnement au compte 75738 – Autres subventions (Conférences des Financeurs) et 4 809,01 € à la section d'investissement au compte 001 – résultat d'investissement reporté.

L'équilibre budgétaire est atteint en affectant en dépenses de fonctionnement 2 464 € sur la ligne 604 Prestations de services et 10 098,49 € sur la ligne 65 138 Provisions autres secours.

Madame Bréon explique que la subvention de la Conférence des financeurs correspond à un appel à projet d'animations en direction des seniors envoyé en début d'année 2023. Une subvention ayant été allouée, le CCAS va donc mettre les ateliers en place à compter de la rentrée (ateliers de Tai Chi et de Sophrologie).

Monsieur Combe explique qu'il faut se féliciter d'avoir un budget en augmentation ce qui permet de venir en soutien à la population qui rencontre de plus en plus de difficulté financière.

Madame Hauchemaille explique qu'elle votera contre ce budget car il n'est pas assez conséquent.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon propose d'approuver le budget supplémentaire 2023.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition : 1 vote contre (Madame Hauchemaille).

5. MODIFICATION DU BAREME DE RESSOURCES POUR L'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS MENSUELLES A DESTINATION DES SENIORS

Madame Bréon, propose de modifier le barème de ressources permettant de bénéficier des allocations mensuelles à destination des seniors. L'objectif est ainsi de renforcer le soutien du CCAS aux Vincennois les plus démunis, compte tenu du contexte économique et de l'augmentation de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).

Pour mémoire, peuvent y prétendre les seniors de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans présentant un handicap reconnu par la MDPH, sous conditions de ressources. Le plafond des ressources pour bénéficier de cette aide financière, est actuellement pour une personne seule de 925 € et pour un couple de 1 250€.

La proposition soumise aux administrateurs est d'aligner ce montant sur celui de l'ASPA à savoir pour une personne seule 961,08 € et pour un couple 1 492,08 €. Les montants resteraient les mêmes soit allocation mensuelle 85€ par mois et par personne, allocation chauffage 85€ par mois et par foyer d'octobre à mars.

Madame Hauchemaille s'étonne que l'augmentation du barème ne s'accompagne pas d'une augmentation de l'allocation mensuelle.

Madame de Vinzelles précise que le fait d'augmenter le barème augmentera de fait le nombre de bénéficiaires.

Monsieur Politzer demande si le calcul du barème sera rétroactif à partir de janvier 2023, date de l'augmentation du montant de l'ASPA.

Madame Bréon indique que 85 € mensuel ainsi que 85 € pour le chauffage est déjà une aide conséquente et informe que cette allocation n'est pas rétroactive. Elle s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2023.

Madame Hauchemaille insiste pour augmenter l'allocation mensuelle à 92 € considérant que cela n'augmentera pas de manière considérable le budget et qu'il aurait été bien de faire du social pour une fois.

Monsieur Politzer soutient cette demande car l'allocation mensuelle n'a pas été augmentée depuis 2018.

Monsieur Combe propose d'augmenter l'allocation mensuelle sur le budget 2024 car cela n'est pas prévu au budget 2023.

Madame Bréon précise que le budget du CCAS doit être maîtrisé et que cette augmentation limiterait d'autres aides potentielles. Une augmentation de 7€ de l'allocation mensuelle représenterait à ce jour (158 bénéficiaires au 1^{er} juin 2023) un montant de 13 272€.

Elle précise, par ailleurs, que les personnes connues, désormais éligible à cette allocation, seront contactées pour un versement dès le 1^{er} juillet 2023. Les assistantes sociales vont également vérifier qui parmi les personnes qu'elles accompagnent, peuvent dorénavant y prétendre.

Mme Bréon précise enfin que tous les ans, un article paraît dans le Vincennes info sur cette aide spécifique. En fin d'année, une estimation du nombre de personnes pouvant en bénéficier sera faite au plus proche de la réalité connue afin de préparer le budget primitif 2024 et voir si des évolutions seraient possibles.

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

6. CREATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES CAFE PHILO, CONFERENCES, THE DANSANT ET MISE A JOUR DE LA TARIFICATION DES AUTRES ANIMATIONS SENIORS

Madame Bréon rappelle que depuis de nombreuses années le CCAS a mis en place un vaste programme d'animations en direction des Vincennois les plus âgés afin de rompre leur isolement. Une participation financière est demandée pour certaines de ces animations.

Face à l'augmentation des prix des différentes prestations et dans un contexte budgétaire contraint, il convient de rechercher des propositions permettant quelques recettes supplémentaires tout en tenant compte du profil des personnes participant à ces activités. Ainsi, est-il envisagé de mettre en place des participations financières pour de nouvelles animations et de revoir le montant des tarifs déjà existants à compter du 1^{er} septembre 2023.

Les propositions sont les suivantes :

- Le Café philo, Les Conférences et le Thé dansant :
 - Gratuité pour les personnes non imposables avant décote
 - 5 € pour les autres
- Sorties culturelles à la journée :
 - 10 € pour les personnes non imposables avant décote
 - 35 € pour les autres
- Repas des seniors avec animation dans les résidences autonomie :
 - 5 € pour les personnes non imposables avant décote
 - 23 € pour les autres
- Atelier culinaire :
 - 10 € pour les personnes non imposables avant décote
 - 20 € pour les autres

Madame de Vinzelles souhaite savoir quel est le coût pour le CCAS des sorties culturelles.

Madame Bréon lui répond qu'entre la visite guidée, le repas et le trajet en car, le coût moyen pour 2022 est d'environ 90€ par personne (60 € visite guidée+ repas + 28 € cars)

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition : 1 abstention (Madame Hauchemaille).

7. APPEL A PROJET DE LA CROIX-ROUGE POUR L'ACHAT D'UNE VITRINE REFRIGEREE POUR L'EPICERIE SOLIDAIRE

Madame Bréon rappelle que dans le cadre de son engagement en faveur d'actions ayant pour objectif l'insertion sociale, le CCAS soutient, notamment, le fonctionnement de l'épicerie solidaire gérée par la Croix-Rouge.

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes accueillies, la Croix-Rouge a fait savoir qu'elle avait besoin d'acquérir une armoire réfrigérée. Ainsi, le CCAS a-t-il été sollicité par la Croix-Rouge afin de l'aider à réaliser cet achat, à savoir une vitrine réfrigérée de 500 litres d'un montant de 2 160 € TTC.

Monsieur Politzer demande si les deux ateliers culinaires, mis en place prochainement, seront organisés pendant les horaires d'ouvertures de l'épicerie solidaire.

Madame Jourion précise que les ateliers auront lieu sur d'autres horaires et pour un petit groupe de 5/6 personnes sur inscription.

Monsieur Politzer demande s'il n'est pas possible d'ouvrir une demi-journée de plus par semaine afin de ne pas perdre de denrées en raison des dates de péremption.

Madame Bréon rappelle que l'épicerie est ouverte le mardi de 18h à 20h et le jeudi de 9h30 à 12h30, une ouverture spécifique pour les étudiants avait été évoquée mais il n'y a pas de demande suffisante pour ce faire.

Un troisième créneau d'ouverture est en cours de réflexion ce d'autant qu'en septembre le projet *Biocycle* devrait se mettre en place avec « l'Epicerie solidaire » et l'association « Entraide et Partage ». Ce projet permettra aux forains des marchés de donner des fruits et légumes à ces associations, la société *Biocycle* se chargeant de les réceptionner et de leur livrer.

Madame Jourion précise que les produits frais partent très vite et que les DLC sont surveillés.

Sans autre question ou remarque, ce point est mis au vote.

Madame Jourion, bénévole à l'épicerie solidaire ne prend pas part au vote (ainsi que Mme Guyomard De Préaudet –Pouvoir à Mme Jourion)

Les administrateurs approuvent à la majorité cette aide de 2 160 € à destination de la Croix Rouge pour l'achat de la vitrine réfrigérée pour l'épicerie solidaire.

8. AVENANT N°3 RELATIF A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ADIL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES

Madame Bréon présente l'avenant n°3 relatif au financement des permanences mensuelles de l'ADIL 94, basé sur 0,10€ par habitant et le dernier chiffre de la population totale publié par décret, soit 50 168 habitants.

Le montant de 5 016,80 € sera donc versé à l'ADIL pour l'année 2023

Sans question ou remarque, ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Points divers :

- Promenades à Chaalis : 553 seniors ont participé.
- Voyage ANCV à La Baule du 9 au 16 septembre 2023 : inscription de 33 personnes non imposables sur un groupe de 40 personnes.

Dates des prochains conseils d'administration

- Mardi 10 octobre
- Mardi 5 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 10.

A collection of handwritten signatures and initials in black ink. At the top left is a signature that appears to be 'J. H. P.'. Below it, there are several other signatures, including one that looks like 'J. G.', another that is more stylized, and one that is partially legible as 'Buet'. In the center, the name 'Charlin' is written in a cursive script. To the right of 'Charlin' is another signature that looks like 'J. G.'. At the bottom, there is a large, horizontal, oval-shaped signature or stamp.